

SÉANCE RÉGULIÈRE (7 juin 2021)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 7 juin 2021 à 20 h 00 par visioconférence, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Lise Rancourt

M. Marc-Ange Doyon est arrivé à 20 h 35 et il a pris part aux discussions et aux décisions du conseil à partir du point 10.1.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

126-06-2021

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

127-06-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

128-06-2021

4.1 - Séance régulière du 3 mai 2021

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 3 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue

de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2021 soit adopté.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

129-06-2021

5.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à mai 2021 totalisant 198 341,93 \$ (Folio 350188) et 21 666,08 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 13261 à # 13328 inclusivement, par prélèvement bancaire # 155 à # 158 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

5.2 - Permis de mai 2021

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de mai 2021 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 mai 2021, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.4 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

La mairesse, Mme Lyne Bourque, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020, lequel rapport sera distribué aux citoyens dans le bulletin municipal Le NotreDamois du mois de juin.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de mai 2021.

7 - LÉGISLATION

7.1 - Avis de motion / Règlement numéro 301-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Le conseiller Pierre Quirion donne avis qu'un règlement numéro 301-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

7.2 - Avis de motion / Règlement d'emprunt # 302-2021 pour la réfection du rang St-Charles

Le conseiller Stéphane Auclair donne avis qu'un règlement d'emprunt # 302-2021 décrétant une dépense de 560 063 \$ et un emprunt de 233 025 \$ pour la réfection d'une section du rang St-Charles sera adopté lors d'une prochaine séance de ce

conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

130-06-2021

7.3 - Adoption / 1er projet règlement numéro 300-164A-2021 modifiant le règlement de zonage

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du premier projet du règlement 300-164A-2021.

1er PROJET DU RÈGLEMENT NO 300-164A-2021 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le 1er projet du règlement 300-164A-2021 soit, et est adopté par le conseil.

131-06-2021

7.4 - Adoption / Règlement numéro 299-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 299-2021.

RÈGLEMENT NO 299-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le règlement 299-2021 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue sans la présence du public. Quelques questions ont été envoyées par courriel, lesquelles sont traitées par les élus.

9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

132-06-2021

9.1 - Appel d'offres professionnel pour la surveillance des travaux de restauration du pont couvert Perrault - annulation

ATTENDU que l'appel d'offres pour la réfection du pont Perrault a été annulé; ATTENDU que la Municipalité travaille présentement à compléter le montage financier suite à l'augmentation des coûts des travaux; ATTENDU que le nouvel échancier pour la réalisation des travaux n'est pas encore connu;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'annulation de l'appel d'offres pour services professionnels pour la surveillance des travaux de restauration du pont couvert Perrault.

133-06-2021

9.2 - Surveillance des travaux de construction d'une piste cyclable sur la 30e Rue - offre de services

ATTENDU que des travaux de construction d'une piste cyclable sur la 30e Rue sont prévus au cours de l'été; ATTENDU l'offre de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux du 18 mai 2021 d'Éqip Solutions;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit octroyé le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'une piste cyclable sur la 30e Rue à Éqip Solutions au coût prévisionnel de 17 339,40 \$, avant les taxes applicables;

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt no. 298-2021.

134-06-2021

9.3 - Construction d'une piste cyclable sur la 30e Rue - service professionnel pour le contrôle qualitatif de matériaux

ATTENDU que des travaux de construction d'une piste cyclable sur la 30e Rue sont prévus au cours de l'été;
ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir les services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux;
ATTENDU qu'une soumission du 3 juin 2021 d'Englobe a été reçue;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit octroyé le contrat de service pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de la piste cyclable de la 30e Rue à Englobe au montant prévisionnel de 6 512, 20 \$, avant les taxes applicables;
QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt no. 298-2021.

135-06-2021

9.4 - Recherche en eau souterraine - forages exploratoires dans les secteurs R-2 et D-2 - octroi

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de forages exploratoires dans les secteurs R-2 et D-2 a pris fin le 28 mai 2021;
ATTENDU que trois soumissions ont été reçues;
ATTENDU la recommandation des ingénieurs de LNA ayant procédé à l'analyse des soumissions reçues;
ATTENDU que ces travaux de recherche en eau sont admissibles à la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de forages exploratoires dans les secteurs R-2 et D-2 au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire Les Forages Nelson Gagné au montant de 59 442,08, incluant les taxes applicables.

136-06-2021

9.5 - Appel d'offres pour la réfection de la 1re Avenue

ATTENDU que la firme Arpo qui a le mandat de réaliser les plans et devis pour la réfection de la 1re Avenue a produit l'estimation préliminaire des coûts en date du 2 juin 2021;
ATTENDU que cette estimation est plus élevée que l'estimation du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation utilisée pour le règlement d'emprunt no. 294-2021;
ATTENDU que le règlement d'emprunt no. 294-2021 devra être modifié avant de pouvoir octroyer un contrat pour les travaux de construction;
ATTENDU que M. Serge Landry, ingénieur chez Arpo et responsable de la conception des plans et devis, recommande de retarder l'appel d'offres pour ces travaux en 2022 en se basant sur les coûts des travaux en lançant un appel d'offres à ce moment-ci et sur la disponibilité de la main-d'oeuvre et des matériaux et fournitures diverses pendant la réalisation du chantier, initialement prévu à l'automne;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la 1re Avenue en janvier 2022 pour une ouverture des soumissions en février 2022, afin de respecter les délais nécessaires à la modification du règlement d'emprunt no. 294-2021, tout en s'assurant d'une saine gestion des ressources financières de la Municipalité.

137-06-2021

9.6 - Services professionnels d'un laboratoire pour caractérisation environnementale de site phase 2 - 1re Avenue

ATTENDU que des travaux de construction d'une piste cyclable sur la 30e Rue sont prévus au cours de l'été 2021;
ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir les services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU qu'une soumission du 3 juin 2021 d'Englobe a été reçue;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit octroyé le contrat de service pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction de la piste cyclable de la 30e Rue à Englobe au montant prévisionnel de 3 018 \$, avant les taxes applicables.

10 - QUESTIONS DIVERSES

138-06-2021

10.1 - Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

139-06-2021

10.2 - Ouverture du bureau municipal au public

ATTENDU qu'il appartient à chaque municipalité de choisir si ses bureaux sont ouverts ou fermés, et ce, peu importe le niveau d'alerte en vigueur sur le territoire de celle-ci;

ATTENDU qu'il est aussi possible pour la municipalité d'ouvrir partiellement ses bureaux et de permettre aux citoyens de s'y rendre afin d'obtenir des services qui ne sont pas suspendus ou qui sont jugés essentiels par la municipalité, comme c'est le cas présentement relativement à l'émission des permis

municipaux;

ATTENDU que la municipalité doit toutefois s'assurer du respect des règles de distanciation sociale et des mesures sanitaires prescrites par les autorités de santé publique pour éviter la propagation du virus;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'ouverture du bureau municipal aux citoyens pour l'ensemble des services municipaux et ce, sans rendez-vous, à partir du 5 juillet prochain en respect des règles de distanciation sociale et des mesures sanitaires prescrites par les autorités de santé publique.

140-06-2021

10.3 - Modification de la politique de remboursement des frais de déplacement des employés municipaux

ATTENDU les résolutions 357-12-2018 et 257-10-2019 concernant le remboursement des frais de déplacement aux employés municipaux;
ATTENDU que la Municipalité désire bonifier sa politique sur le remboursement des frais de déplacement pour les employés municipaux, en certaines circonstances précises;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier les 2 résolutions ci-haut mentionnées pour prévoir qu'un employé a droit à un remboursement pour un déplacement effectué à partir de son domicile jusqu'à son lieu de travail dans la municipalité, aux conditions suivantes:

- l'employé doit travailler à temps plein pour la Municipalité, en ayant un horaire régulier hebdomadaire de 30 h et plus;
- le déplacement est exigé par l'employeur qui est représenté par la direction générale, pour effectuer une tâche dans la Municipalité qui ne peut pas être réalisée à un autre moment. Le déplacement ne découle pas d'une décision personnelle de l'employé;
- le travail effectué lors de la journée du déplacement a une durée totale de moins de 3 h et est effectué lors d'une journée fériée, d'une semaine de vacance annuelle, un samedi ou un dimanche;
- le temps de déplacement ne compte pas comme du temps rémunéré;
- la tâche obligeant le déplacement de l'employé, est considéré comme faisant partie du même contrat de travail que l'emploi à temps plein de l'employé.

141-06-2021

10.4 - Les Arts de la rue 2021 - proposition retenue de Maheux-Mercier

ATTENDU que la proposition retenue par le comité d'analyse est celle des artistes Maheux - Mercier pour l'oeuvre intitulé *Circuit coloré*;
ATTENDU qu'un processus rigoureux de sélection a été suivi par le comité d'analyse afin d'effectuer un choix parmi les trois superbes propositions artistiques reçues;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'oeuvre retenue pour le projet *Les arts de la rue 2021*, intitulée *Circuit coloré* des artistes Maheux -Mercier.

142-06-2021

10.5 - Travaux de restauration du pont Perrault - chargée de projet

ATTENDU que depuis la fermeture du pont Perrault à toute circulation en 2018, la municipalité de Notre-Dame-des-Pins oeuvre activement à sa réouverture qui passe par la réalisation d'importants travaux correctifs;
ATTENDU que la réalisation de ces travaux est retardée en raison des coûts plus élevés que prévu, ce qui contraint la Municipalité à revoir ses ententes avec les différents ministères et partenaires privés, en plus de nécessité la recherche de nouvelles aides financières;
ATTENDU que pour l'équipe administrative de la Municipalité, il est de plus en plus difficile de conjuguer la gestion du projet du pont couvert à la gestion des activités courantes et des autres projets de la Municipalité;
ATTENDU qu'une offre de service présentée par Mme Marie-Soleil Gilbert, consultante en développement local, datée du 3 juin 2021, a été reçue par la Municipalité;

Il est proposé par Marcel busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit accepté l'option A de la proposition de Mme Marie-Soleil Gilbert, soit une banque de 200 heures, réparties sur 26 semaines au tarif de 47,50 \$ / heure; De pourvoir à cette dépense en utilisant le surplus accumulé général de la Municipalité.

143-06-2021

10.6 - Politique familiale et des aînés - achat de certificats cadeaux

ATTENDU que des certificats-cadeaux ont été achetés par M. Stéphane Auclair, membre du comité de la politique familiale et municipalité amie des aînés, comme prix pour un tirage parmi les citoyens ayant participé à la consultation citoyenne du printemps;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 300 \$ à M. Stéphane Auclair.

10.7 - Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud - suivi

Un suivi est effectué par M. Marcel Busque, conseiller et président de la RICBS concernant le dossier avec Viridis.

144-06-2021

10.8 - Entretien des aménagements paysagers situés sur les terrains de l'école l'Éco-Pin

ATTENDU que les aménagements paysagers situés sur les terrains de l'école primaire l'Éco-Pin réalisés lors de l'agrandissement de celle-ci étaient magnifiques;

ATTENDU que toutefois il a été constaté que cette année, ces aménagements ne sont pas entretenus et se sont grandement dégradés; ATTENDU que la Municipalité a à coeur l'embellissement de la Municipalité;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une demande soit acheminée au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin pour voir rapidement à l'entretien des aménagements paysagers situés sur les terrains de l'école l'Éco-Pin à Notre-Dame-des-Pins; QU'une copie de cette résolution soit également envoyée à la direction de l'école ainsi qu'au conseil d'établissement.

145-06-2021

11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 06.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse